



UDPS 64

22 Rue Gainekoa

64250 Cambo les Bains

Tél. : 0763171888

e-mail : udps64.pa@gmail.com

site internet : udps64.fr

Enfance et Premiers secours

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Formation destinée:

- aux professionnels de la petite enfance comme assistance maternelle, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), ... sur son lieu de travail
- parents
- futurs professionnels de la petite enfance, sur son temps libre

Pré-requis

aucun

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable de porter secours sur le plan technique et humain en assurant une protection immédiate autour de lui et pour lui-même, ainsi que réaliser la transmission de l'alerte au service le plus adapté.

Description / Contenu

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences:

1. Protection et Accident de la vie courante
2. L'Alerte
3. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
4. Les situations à risques du quotidien
5. Réagir face à la fièvre, les convulsions ou le spasme du sanglot
6. La mort inattendue du nourrisson
7. L'enfant ou le nourrisson ne respire plus

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situation pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.



UDPS 64

22 Rue Gainekoa

64250 Cambo les Bains

Tél. : 0763171888

e-mail : udps64.pa@gmail.com

site internet : udps64.fr

Modalités d'évaluation et de suivi

La participation à la formation « Enfance et Premiers Secours » donne lieu à la délivrance d'une attestation. Celle-ci est délivrée à l'issue par le formateur sous la responsabilité de l'organisme formateur (Association Nationale des Premiers Secours).

Le suivi des participants pendant cette formation est réalisé par le formateur.

La présence et la participation active de chacun constituent les seuls critères d'évaluation.